



Organisation de parcours pluri professionnels sur le territoire

Oncologie Cancers cutanés *Du dépistage à la prise en charge*

Indicateurs

Formalisation d'un parcours de prise en charge des cancers en dermatologie détaillant le dépistage, la prise en charge en collaboration avec le réseau local

Nombre de patients bénéficiaires de ce parcours : 5

ACI 2022 - 2023

Version 24/10/2023

Table des matières

Contexte	4
Eléments décrits dans le parcours de soins	4
Critères d'inclusion	4
Critères d'exclusion	4
Grandes étapes du parcours de soins	4
Objectif du parcours	5
Méthode	6
Membres du groupe ayant participé à l'élaboration du parcours	6
Membres du groupe ayant participé à la relecture du parcours	6
Calendrier des réunions	6
Evaluation du parcours de soins	6
Parcours de soins	7
Préambule : Recherche des facteurs de risque	7
Facteurs de risques internes	7
Facteurs de risques externes	7
Etape 1 : Repérer précocement une lésion cutanée suspecte	7
Rappels des critères ABCDE	7
Personnes pouvant effectuer le repérage	8
Entrée dans le parcours de soins	8
Etape 2 : Réaliser une dermoscopie	8
La lésion est non suspecte	8
La lésion est suspecte	9
Etape 3 : Prendre en charge la lésion	10
Prise en charge du mélanome	10
Prise en charge du carcinome épidermoïde	10
Prise en charge du carcinome basocellulaire	10
Etape 4 : Suivre le patient en phase post-cancer	11
Accompagnement par des soins oncologiques de support en ville	11
Autres soins de support : ressources locales	11
Rappeler les facteurs protecteurs	11
Expliquer l'auto-examen cutané	11
Accompagner les professionnels de santé	12
Sensibiliser la population locale	12
Références	13
Glossaire	14

Annexes	15
Annexe 1 : Liste des MG de la CPTS formés en dermatologie	15
Annexe 2 : Liste du réseau des partenaires et modalités de communication	16
Annexe 3 : Tutoriel Téléexpertise Centre Léon Bérard	18
Annexe 4 : Flyer <i>Sauver Ma Peau</i>	19

Contexte

Entre 1980 et 2018, le nombre de nouveaux cas de cancers cutanés a plus que triplé. Les carcinomes cutanés représentent 90 % des cancers cutanés diagnostiqués en France. Les mélanomes, quant à eux sont moins fréquents par comparaison aux carcinomes épithéliaux mais ils constituent la plus grave des tumeurs malignes cutanées car leur capacité à métastaser met en jeu le pronostic vital du patient¹.

A ce jour, il est démontré que le diagnostic de mélanomes in situ (stade précoce du mélanome) et de mélanomes de faible épaisseur (mesuré par l'indice de Breslow²) pourrait permettre de diminuer la mortalité liée à ce cancer. De ce fait, les campagnes d'incitation au diagnostic précoce se multiplient en particulier auprès des professionnels de santé.

Sur le territoire des Vallons du Lyonnais, les cancers représentent la principale Affection Longue Durée (ALD) avec près de 1800 patients atteints en juin 2020 sur une population de 50000 habitants soit 3,6%. En parallèle, l'offre de soins en dermatologie ne cesse de décroître sur le territoire mais aussi en dehors avec une projection dégressive persistante.

Devant ces constats, la CPTS des Vallons du Lyonnais a souhaité investiguer cette thématique des cancers cutanés afin de faciliter l'orientation de la population locale vers une offre de soins de premier recours adaptée et dans un délai raisonnable en sensibilisant l'ensemble des professionnels de santé.

Eléments décrits dans le parcours de soins

Critères d'inclusion

Les critères d'inclusion dans le parcours de soins sont les suivants :

- personne résidant sur le territoire de la CPTS ou
- personne suivie par un médecin traitant sur le territoire de la CPTS

Le territoire de la CPTS des Vallons du Lyonnais est constitué de 11 communes : Brindas, Craponne, Grézieu-la-Varenne, Marcy-l'Etoile, Messimy, Pollionnay, Saint-Genis-les-Ollières, Sainte-Consorce, Vaugneray, Thurins, Yzeron.

Critères d'exclusion

Aucun critère d'exclusion n'a été défini dans ce parcours car :

- le dépistage concerne tous les âges de la population
- le suivi des patients atteints par un cancer cutané constitue l'un des objectifs du parcours de soins

Grandes étapes du parcours de soins

¹ INCA, Épidémiologie des cancers cutanés, <https://www.e-cancer.fr/Professionnels-de-sante/Depistage-et-detection-precoce/Detection-precoce-des-cancers-de-la-peau/Epidemiologie> (consulté le 05/07/2023)

² Académie de Médecine 2023, Indice de Breslow : Indice utilisé dans l'évaluation histologique du pronostic d'un mélanome et fondé sur la mensuration. Le pronostic de la tumeur reste favorable si l'indice de Breslow ne dépasse pas 0,75 mm, mais la survenue de métastases est quasiment certaine s'il est supérieur à 1,5-2 mm.

Les différentes étapes du parcours de soins sur le territoire de la CPTS des Vallons du Lyonnais sont les suivantes :

1. Repérage d'une lésion cutanée suspecte
2. Orientation du patient vers son médecin traitant
3. Dermoscopie (auprès du médecin traitant ou un confrère formé)
4. Adressage du patient (téléexpertise ou consultation spécialiste)
5. Prise en charge du mélanome et des carcinomes
6. Suivi du patient en phase post-cancer

Chaque étape du parcours formalisera les articulations et les modes de communication entre les professionnels y compris les interfaces ville-hôpital et médico-sociales.

Une attention particulière sera portée aux étapes du parcours définies comme « critiques », identifiées par les professionnels comme faisant l'objet de dysfonctionnements fréquents.

Objectif du parcours

La finalité du parcours sera de prendre en charge le patient concerné par une lésion cutanée suspecte dans un délai raisonnable sans rupture entre les acteurs en assurant un suivi régulier.

Pour atteindre cet objectif, des objectifs stratégiques, opérationnels et des actions ont été définies.

Ces objectifs peuvent être représentés sous la forme d'un arbre à objectifs :

Finalité	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions
Améliorer et promouvoir le diagnostic précoce du mélanome	Détecter précocement une lésion cutanée suspecte	Former les professionnels de santé au repérage des lésions cutanées suspectes	Organiser une formation pluriprofessionnelle régulièrement
	Améliorer l'offre de soins de premier recours en dermatologie	Former les médecins généralistes volontaires à la dermoscopie	Organiser des formations spécifiques DPC pour les médecins généralistes
			Participer à l'achat groupé de dermoscopes pour les médecins généralistes formés
			Identifier l'offre de soins de 1 ^{er} et second recours locale et extra-locale pré-existante
	Améliorer la coordination et la communication entre tous les intervenants	Améliorer la communication entre tous les intervenants et formaliser un parcours de soins pertinent et réaliste	Prendre contact avec les spécialistes individuellement
			Organiser une réunion de concertation entre le groupe de travail CPTS et les spécialistes

Méthode

Membres du groupe ayant participé à l'élaboration du parcours

Nom du professionnel	Prénom du professionnel	Catégorie professionnelle	Référent du groupe ?
GALMICHE	Cédric	MK	Non
WIESENFELD	Camille	MG	Non
TRANCHANT	Loïc	MG	Non
PENCZ	Charles	MG	Oui
BIRON	Laure	IDE	Non
DU COURAU	Carine	Pharmacien	Non

Membres du groupe ayant participé à la relecture du parcours

NOM	Prénom	Profession	Commune d'exercice	Expertise
ANRIOT	Julien	MG	LYON 8	Spécialisé en dermatologie Formateur
THUROT-GUILLOU	Céline	Dermatologue	CROLLES	Dermatologue

Calendrier des réunions

DATE	MOTIF
27/01/2023	Constitution du groupe de travail pluriprofessionnel
16/03/2023	Réunion n°1 Groupe de travail
04/05/2023	Réunion n°2 Groupe de travail
29/06/2023	Réunion n°3 Groupe de travail
Novembre 2023	Visioconférence réseau de partenaires

Entre les réunions, le groupe de travail a effectué des recherches documentaires et tissé des liens collaboratifs avec les partenaires (spécialistes libéraux, centres de référence).

Evaluation du parcours de soins

La CPTS propose d'expérimenter la méthode du *Patient traceur*³ (méthode d'audit HAS) (adaptée aux besoins de la CPTS) auprès de 10 patients concernés par un repérage de lésions cutanées suspectes dont la moitié seront concernés par la prise en charge d'un mélanome.

Cela permettra d'évaluer les délais d'intervention, la coordination et la communication des acteurs et l'expérience patient afin de réajuster le parcours si besoin.

En parallèle, les indicateurs suivants seront suivis par la CPTS :

- Nombre de professionnels de santé formés au repérage des lésions cutanées suspectes

³ HAS, Méthode du Patient Traceur, https://www.has-sante.fr/jcms/c_2807803/fr/patient-traceur, (consulté le 25/09/2023)

- Nombre de médecins généralistes formés au dépistage et à l'orientation des cancers cutanés en médecine générale (niveau 1)
- Nombre de médecins généralistes utilisant un dermatoscope

Parcours de soins

Préambule : Recherche des facteurs de risque

Facteurs de risques internes

Les facteurs de risques dits internes sont les facteurs constitutifs liés à l'individu :

- le phototype caractérisant la sensibilité de la peau aux rayonnements ultraviolets
Il existe plusieurs phototypes correspondant à différents types de peaux et couleurs de cheveux : le phototype le plus à risque est celui de la peau claire avec cheveux roux ou blonds, yeux clairs, taches de rousseur
- la sensibilité face au soleil lorsque la peau a tendance à brûler et ne bronze pas ou peu
- un nombre important de grains de beauté (plus de 50) avec la présence de grains de beauté d'aspect inhabituel ou congénitaux de grande taille
- les antécédents personnels ou familiaux (parents au 1er degré) de mélanome
- une immunodépression c'est-à-dire un affaiblissement du système immunitaire

Facteurs de risques externes

Les facteurs de risques dits externes sont les facteurs liés aux modes de vie :

- l'exposition au soleil et aux ultraviolets artificiels
- les antécédents de coups de soleil reçus notamment pendant l'enfance

Etape 1 : Repérer précocement une lésion cutanée suspecte

Rappels des critères ABCDE

La règle ABCDE est la méthode de référence en France.

L'acronyme ABCDE signifie :

- A = Asymétrie
- B = Bords irréguliers
- C = plusieurs Couleurs
- D = Diamètre (>6mm)
- E = Evolutivité

Une lésion mélanocytaire est considérée comme suspecte si deux de ces critères sont validés (le critère E étant le critère le plus pertinent).

Par ailleurs, elle peut être également considérée comme suspecte si elle est cliniquement différente des autres naevi (grains de beauté) du patient dans sa forme, sa couleur ou son épaisseur (« Vilain petit canard »).

Exception : le règle ABCDE ne s'applique pas aux paumes des mains et aux plantes des pieds.

Personnes pouvant effectuer le repérage

Le patient lui-même ou son entourage pourra suspecter une lésion cutanée suspecte.

Les critères de l'auto-examen cutané seront préconisés en fin de parcours.

Un professionnel de santé pourra également effectuer ce repérage lors d'une consultation ou lors d'un simple échange (partie visible du corps).

Les professionnels de santé de la CPTS se sont vus proposer une formation pluriprofessionnelle au repérage des lésions cutanées suspectes le 14 mars 2023 par le Dr Julien ANRIOT. Cette formation pourra être reproposée en 2025.

Entrée dans le parcours de soins

Le professionnel, le patient ou son entourage repère une lésion cutanée suspecte.

Le patient est orienté vers son médecin traitant. Si ce-dernier n'est pas formé en dermatologie, il a la possibilité de l'orienter vers un confrère formé du territoire. La liste des médecins généralistes formés est accessible depuis l'espace adhérent du site internet de la CPTS et disponible en Annexe 1.

Pour rappel, les conditions de réalisation de l'examen cutané sont les suivantes :

- examen dans une pièce suffisamment éclairée
- déshabillage complet du patient (l'ensemble du revêtement cutané doit être examiné dont les plis et les espaces interdigitaux)

Par ailleurs, certains médecins réservent directement des créneaux spécifiques de dépistage cutané aux patients hors patient médecin traitant. Cet accès peut se faire via une prise de rendez-vous en ligne accessible ou non au patient.

La communication formelle entre praticiens sera effective via messagerie sécurisée SISRA ou autres (compte-rendu de consultation).

Enfin, dans le cas d'antécédent personnel ou familial de mélanome, une consultation d'oncogénétique à la recherche d'un gène prédisposant au mélanome peut être prescrite par le médecin traitant ou le dermatologue. Dans ce cas, les deux centres de référence (Centre Léon Bérard et Centre Hospitalier Lyon Sud) peuvent assurer ces consultations.

Etape 2 : Réaliser une dermoscopie

La CPTS des Vallons du lyonnais a formé en 2023 15 médecins généralistes à l'utilisation du dermatoscope et à la téléexpertise. Au total, 13 d'entre eux ont également suivi une formation complète en DPC sur « La dermoscopie dans le dépistage des cancers cutanés en médecine générale ». Le niveau 2 de cette formation est par ailleurs prévu en 2024 pour ces mêmes professionnels.

La lésion est non suspecte

L'examen clinique et le suivi se poursuit par le médecin traitant du patient (au minimum tous les ans). Le patient est sensibilisé par son médecin à l'auto dépistage et aux facteurs protecteurs.

La lésion est suspecte

Dans ce cas de figure, trois orientations sont possibles :

1. Réalisation d'une téléexpertise dermatologique

Le médecin généraliste équipé d'un dermatoscope réalise une téléexpertise en adressant sa demande à/au :

- un dermatologue libéral (via la messagerie Mon SISRA)
- un médecin généraliste spécialisé (cf annuaire des partenaires)
- Centre Léon Bérard via la messagerie Mon SISRA à l'adresse « Dermatologie Centre Léon Bérard CLB » (tutoriel disponible en Annexe 3)
- CHLS (via My HCL Pro ouvert à tout praticien doté d'un numéro RRPS sans limite géographique)

Les réponses sont effectives en moyenne dans un délai de 48h et ne concernent que les demandes d'avis sur lésions (les plaies et escarres sont exclues).

En cas de demande de téléexpertise acceptée, le médecin traitant recevra un courrier acceptant la demande de consultation ultérieure pour son patient. Le patient sera également prévenu et un rendez-vous lui sera proposé sous 15 jours à 3 semaines. Ce délai peut varier en fonction de la gravité estimée de la lésion.

A l'heure actuelle, toutes les demandes de téléexpertise via une plateforme de téléexpertise sont indemnisées auprès du médecin demandeur (sauf la plateforme My HCL Pro).

2. Adressage vers un dermatologue libéral ou médecin généraliste spécialisé

Une téléexpertise n'est pas réalisée dans ce cas, le patient est directement adressé par le médecin généraliste à un dermatologue libéral ou médecin généraliste spécialisé (liste des praticiens disponibles en Annexe 2).

3. Adressage vers un chirurgien libéral

Le patient pourra être directement adressé par le médecin généraliste à un chirurgien libéral (liste des praticiens disponibles en Annexe 2) pour exérèse.

La consultation chez le spécialiste (dermatologue, médecin généraliste spécialisé ou chirurgien) peut donner lieu à une exérèse +/- une biopsie de la lésion avec envoi du prélèvement en laboratoire d'anatomopathologie.

Les résultats anatopathologiques peuvent confirmer 3 types de lésions :

1. un mélanome
2. un carcinome épidermoïde
3. un carcinome basocellulaire

Chaque étape de la prise en charge donne lieu à l'envoi d'un compte-rendu au médecin traitant et/ou médecin adresseur du patient via messagerie sécurisée Mon SISRA ou courrier postal.

Etape 3 : Prendre en charge la lésion

Prise en charge du mélanome

Le mélanome est un cancer de la peau développé à partir de cellules appelées mélanocytes qui fabriquent la mélanine, pigment colorant la peau.

Sa prise en charge va dépendre de son degré de sévérité.

Dans tous les cas, les mélanomes nécessitent une reprise chirurgicale ainsi qu'une réunion de concertation pluriprofessionnelle organisée en centre de référence (CLB ou CHLS) pour définir le traitement actif du patient selon les référentiels en vigueur. Le suivi sera ensuite effectué au centre ou par un dermatologue (un bilan d'extension peut également être effectué si nécessaire).

Des soins oncologiques de support (SOS) pourront être proposés au sein du centre de référence.

Sur le territoire de la CPTS, un programme intitulé « Parcours de soins global après cancer » peut être proposé au patient sur prescription médicale prévoyant un forfait de 180 euros par an dans les 12 mois après l'arrêt du traitement actif réparti en consultations auprès d'un psychologue, diététicien, professionnel de l'activité physique adaptée (Soins Oncologiques de Support). Ce dispositif permet au patient de réaliser ces soins au plus proche de son lieu de vie.

Prise en charge du carcinome épidermoïde

Les autres carcinomes (de type basocellulaire ou épidermoïde) sont également des cancers de la peau et se développent à partir d'autres cellules de l'épiderme : les kératinocytes. Ils représentent 90 % des cancers cutanés.

Le carcinome épidermoïde (appelés aussi spinocellulaire), beaucoup plus rare, peut disséminer à distance (métastases), s'il n'est pas traité.

En fonction de sa gravité, le carcinome épidermoïde sera traité comme un mélanome ou comme un carcinome basocellulaire selon les critères cliniques et histopronostiques⁴.

Les orientations possibles sont donc dépendantes de sa gravité ainsi que le type et la régularité du suivi (centre de référence, dermatologue libéral, médecin généraliste formé).

Prise en charge du carcinome basocellulaire

Le carcinome basocellulaire n'a qu'une malignité locale. Il se développe localement et ne donne pas de métastases. Les examens complémentaires ne sont pas nécessaires.

Cependant, le suivi sera annuel à vie et réalisé par un dermatologue ou médecin généraliste formé.

Chaque étape de la prise en charge donne lieu à l'envoi d'un compte-rendu au médecin traitant et/ou médecin adresseur du patient via messagerie sécurisée Mon SISRA ou courrier postal.

⁴ Définition histopronostique : Le grade histopronostique tente de quantifier le degré de malignité de la tumeur. Il établit un score en fonction du degré d'anomalies nucléaires et cytoplasmiques (anomalies cytonucléaires), de la différenciation cellulaire, du nombre de mitoses

Etape 4 : Suivre le patient en phase post-cancer

En fonction de la gravité du cancer de la peau, son suivi pourra être réalisé régulièrement en centre de référence, par un dermatologue libéral ou le médecin traitant.

Accompagnement par des soins oncologiques de support en ville

L'organisme Soins et Santé propose un parcours de soins post-cancer prenant en compte le territoire de la CPTS des Vallons du Lyonnais.

Cette offre s'adresse à toute personne dont le traitement actif contre le cancer est terminé depuis moins de 12 mois. Elle accompagne les bénéficiaires sur 3 soins de supports : activité physique adaptée, diététique et psychologie (forfait de 180 euros/patient/an sans avance de frais). Cette prise en charge se fait sur prescription médicale.

L'objectif est d'améliorer la qualité de vie des bénéficiaires en les orientant vers des professionnels de proximité en maintenant la coordination régulière avec les médecins afin de garantir un parcours global sans rupture de prise en charge.

Soins et Santé peut intervenir sur le secteur de la CPTS des Vallons du Lyonnais qui a d'ores et déjà identifié un réseau de professionnels sur son territoire pouvant répondre à ces besoins.

Coordinatrice Mme Blanchet

Téléphone : 04.78.69.65.05

Modèle de prescription disponible dans l'espace adhérent du site internet de la CPTS Cancers/Soins oncologiques de support

Autres soins de support : ressources locales

Les ressources locales mobilisables sur le territoire des Vallons du Lyonnais en termes de soins de support sont référencées dans l'annuaire spécifique joint au parcours (et disponible auprès des professionnels de santé depuis leur Espace Pro).

Rappeler les facteurs protecteurs

L'exposition au soleil est le principal facteur favorisant la survenue d'un mélanome. La meilleure façon de réduire ce risque est de limiter l'exposition aux rayons ultraviolets.

Chaque professionnel de santé peut rappeler les gestes protecteurs aux patients :

- limiter l'exposition au soleil et sa durée (éviter l'exposition entre 12h et 16h) surtout chez les enfants et les adolescents
- rechercher l'ombre et se couvrir
- utiliser des produits solaires de haute protection (à appliquer 30 minutes avant l'exposition et à renouveler toutes les 2 heures)
- en cas de travail extérieur, appliquer les mêmes précautions
- déconseiller les bronzages en cabine

Expliquer l'auto-examen cutané

L'auto-examen permet au patient d'examiner la totalité de sa peau seul. Il devra rechercher un naevus différent des autres (« vilain petit canard »), d'apparition récente ou évolutive dans sa taille, couleur, épaisseur (ne pas oublier les mains pieds, ongles, espaces inter-digitaux).

Cet examen peut se réaliser devant un miroir de face puis de chaque côté. Pour les zones moins accessibles, un miroir à main pourra être utilisé. Le patient peut également demander l'aide d'une personne de son entourage.

Accompagner les professionnels de santé

En 2023, au total 3 formations auront été organisées sur le territoire de la CPTS : une formation destinée à tous les professionnels de santé et deux formations destinées aux médecins généralistes.

- Nombre de participants à la formation pluriprofessionnelle concernant le repérage des lésions cutanées suspectes (rappel de la règle ABCDE, rappels des facteurs de risque et protecteurs, auto dépistage du patient) (45) : 14 masseurs-kinésithérapeutes, 2 pédiatres, 1 rhumatologue, 3 médecins généralistes, 13 pharmaciens, 10 infirmiers, 1 podologue, 1 biologiste.
- Nombre de participants présents à la formation sur l'utilisation du dermatoscope et téléexpertise : 12 médecins généralistes de la CPTS
- Nombre de participants à la formation DPC intitulée « La dermoscopie dans le dépistage des cancers cutanés en médecine générale » (Eduprat Formation) : 13 médecins généralistes de la CPTS des Vallons du Lyonnais, 9 d'autres territoires.

Le formateur aura été pour chaque formation le Dr Julien ANRIOT, médecin généraliste installé à LYON 8^{ème}.

Ces formations pourront être reproposées en 2024.

Pour toute question, le professionnel de santé pourra se mettre en contact avec la CPTS qui pourra orienter sa demande en fonction de sa nature.

Afin de maintenir les connaissances des professionnels de santé et proposer un outil pratique, les flyers « Sauver ma peau » réalisés par le Syndicat National des Dermatologues Vénéréologues seront distribués aux professionnels de santé et mis à disposition en version numérique sur *l'Espace Pro*.

Sensibiliser la population locale

La CPTS organisera des actions des sensibilisations et de prévention des cancers cutanés à destination de la population locale :

- Le 11 mai lors de la Journée Nationale du Dépistage des Cancers de la peau : affichage et distribution de flyers via les pharmacies et les professionnels de santé volontaires, implication des mairies dans la communication (panneaux pockets, bulletin municipal, site internet)
- Poursuite de la campagne en Juin (en collaboration avec les pharmacies) : Campagne d'information sur les facteurs de risques et facteurs protecteurs

Références

HAS, Stratégie de diagnostic précoce du mélanome, Guide du médecin traitant, octobre 2006

Ameli.fr, <https://www.ameli.fr/rhone/assure/sante/themes/melanome/definition-facteurs-favorisants>, consulté le 17/05/2023

Support de formation plénière sur le repérage des lésions cutanées suspectes, J. ANRIOT, Mars 2023

INCA Institut National du Cancer, <https://www.e-cancer.fr/Patients-et-proches/Les-cancers/Melanome-de-la-peau/Points-cles>, consulté le 10/06/2023

Syndicat National des Dermatologues Vénéréologues, <https://www.syndicatdermatos.org/>, consulté le 10/07/2023

Glossaire

ALD : Affection Longue Durée

CLB : Centre Léon Bérard

CHLS : Centre Hospitalier Lyon Sud

CPTS : Communauté Professionnelle Territoriale de Santé

MG : Médecin Généraliste

MT : Médecin Traitant

PS : Professionnel de Santé

PPS : Plan Personnalisé de Santé

RCP : Réunion de Concertation Pluriprofessionnel

SOS : Soins Oncologiques de Support

Annexes

Annexe 1 : Liste des MG de la CPTS formés en dermatologie

NOM Prénom	Adresse d'exercice	Coordonnées	Accepte des patients du territoire hors patientèle adressé par un confrère ?	Commentaire
AUGOYARD JANTON Marine	37 avenue Dr Serullaz 69670 VAUGNERAY	Tel : 04.78.45.85.42	Non	
DEAL Marie-Bénédicte	118 voie Romaine 69290 CRAPONNE	Tel : 04.72.67.06.90	Non	
JACQUES Christophe	16 avenue Bergeron 69290 CRAPONNE	Tel : 04.72.49.98.84	Non	
METGE Marie	16 avenue Bergeron 69290 CRAPONNE	Tel : 04.72.49.98.84	Oui	Motif « Dépistage cutané » accessible aux patients sur Doctolib
PRALET Frédéric	5 place du 11 novembre 1918 69510 THURINS	Tel : 04.37.22.13.76	Oui	Biopsie exérèse des petites lésions suspectes de mélanome
REAT Jérémie	37 avenue Dr Serullaz 69670 VAUGNERAY	Tel : 04.78.45.85.42	Non	
SABATIER Marie	16 avenue Bergeron 69290 CRAPONNE	Tel : 04.72.49.98.84	Oui	Motif « Dépistage cutané » accessible aux patients sur Doctolib
TRANCHANT Loïc	15 a rue du Pont d'Artaud 69510 MESSIMY	Tel : 04.78.19.38.58	Non	
WIESENFELD Camille	37 avenue Dr Serullaz 69670 VAUGNERAY	Tel : 04.78.45.85.42	Non	

Annexe 2 : Liste du réseau des partenaires et modalités de communication

NOM Prénom	Profession et lieu d'exercice	Coordonnées	Adressage Prise de RDV
DERMATOLOGUES LIBERAUX			
BATHELIER Emilie	Dermatologue libéral en cabinet de ville	118 voie Romaine 69290 CRAPONNE Tel : 06.63.78.47.00 Mail : SISRA	Prise de RDV direct par le MT sur Doctolib Suivi de mélanomes et carcinomes multiples
RIVAL TRINGALI Anne- Laure	Dermatologue libéral en cabinet de ville	6 rue Parmentier 69600 OULLINS Tel : 04.72.39.92.81 Mail : SISRA	Doctolib
SOUQUET Dominique	Dermatologue libéral en cabinet de ville	6 rue Parmentier 69600 OULLINS Tel : 04.72.39.16.49 Mail : SISRA	Doctolib
GRANDE Sophie	Dermatologue libéral en cabinet de ville	6 rue Parmentier 69600 OULLINS Tel : 04.72.39.16.49 Mail : SISRA	Doctolib
BESSION TARGE Emmanuelle	Dermatologue libéral en cabinet de ville	35 bd Emile Zola 69600 OULLINS Tel : 04.72.39.11.22 Mail : SISRA	Doctolib
CENTRE BICHAT CONFLUENCE	Centre de dermatologie	14 rue Bichat 69002 LYON Tel : 04.81.91.57.99	1 ^{er} recours : MT Si urgent, le MT peut prendre RDV sur Doctolib Si non urgent, le patient peut prendre RDV sur Doctolib avec lettre d'adressage du MT
CHIRURGIENS LIBERAUX			
MICHEL Frédéric	Chirurgien ORL libéral Clinique du Val d'Ouest	39 chemin de la Vernique 69130 ECULLY Tel : 04.72.19.31.10 Mail : SISRA	Exérèse de la lésion + analyse anapathologique
GUILLEM Philippe	Chirurgien viscéral et digestif libéral Clinique du Val d'Ouest	39 chemin de la Vernique 69130 ECULLY Tel : 04.72.19.32.00 Mail : SISRA	Exérèse de la lésion + analyse anapathologique En fonction du diagnostic, orientation vers My HCL Pro ou retour à l'adresseur pour suivi
SCHREIBER Vincent	Chirurgien viscéral et digestif libéral Clinique du Val d'Ouest	39 chemin de la Vernique 69130 ECULLY Tel : 04.72.19.32.56 Mail : SISRA	

TELE EXPERTISE			
CENTRE LEON BERARD AMINI-ADLE Mona	Dermatologue oncologue Centre Léon Bérard	28 rue Laennec 69373 Lyon Cedex 08 Tel : 04.78.78.59.96	Adressage de la demande par téléexpertise sur SISRA à l'adresse : « Dermatologie Centre Léon Bérard CLB »
CHLS PERIER MUZET Marie	Dermatologue CHLS HCL	165 Chemin du Grand Revoyet 69495 Pierre-Bénite Mail : marie.perier- muzet@chu-lyon.fr	Adressage de la demande par téléexpertise via My HCL Pro (ouvert à tout médecin avec RPPS) Pas de limite en terme de zonage géographique
OMNIDOC			
Cotations : TE2 pour le requis (20 euros) et RQD pour le requérant (10 euros)			
AUTRES			
ANRIOT Julien	Médecin généraliste spécialisé en dermatologie	60 av Rockefeller 69008 LYON Tel : 06.33.83.38.92	Adressage de la demande par téléexpertise via OMNIDOC

Annexe 3 : Tutoriel TélExpertise Centre Léon Bérard



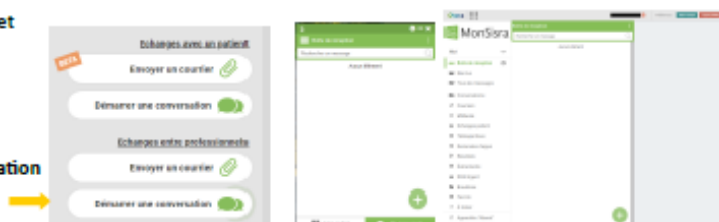
Demander une télé-expertise Dermatologique au Centre Léon Bérard via MonSisra

- Soit via la version logiciel MonSisra² sur votre ordinateur en vérifiant que vous avez la dernière version 2022.07.21 au survol du 
- (si ce n'est pas le cas, cliquer ici pour la mise à jour : <https://update.sante-ra.fr/monsisra/installer/>).
- Soit sur votre smartphone, en vérifiant que vous avez bien la version 2022.7.28 (en bas à gauche)
- Soit via la version web : <https://www.sante-ra.fr/messagerie/#>

1. Connectez-vous à votre compte MonSisra et vérifiez votre version si besoin.

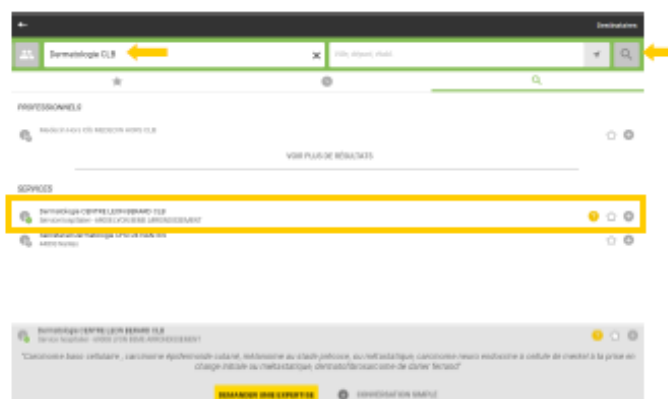
2. Cliquer sur 

3. Cliquer ensuite sur Démarrer une conversation



4. Taper Dermatologie CLB dans la barre de recherche puis cliquer sur la loupe à droite ou sur Entrée.
Dermatologie CENTRE LEON BERARD CLB apparaît dans les résultats avec le logo 

En cliquant sur  vous pouvez l'ajouter à vos favoris pour simplifier votre prochaine demande.



5. Cliquer dessus et les domaines d'expertise s'affichent puis cliquer sur **DEMANDER UNE EXPERTISE**

6. Identifier le patient concerné et valider

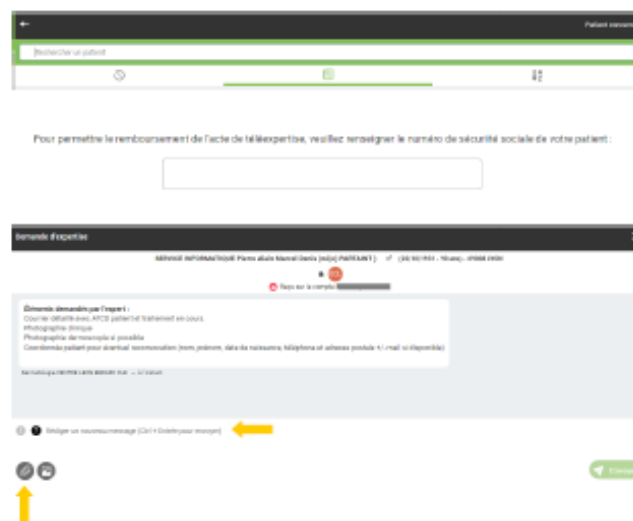
7. Saisir le numéro de sécurité sociale du patient (le copier-coller est possible).

8. La téléexpertise est initiée par le rappel des éléments demandés par l'expert.

A vous ensuite de rédiger le message, ajouter les pièces-jointes demandées.
Important : bien différencier les photos  des autres documents 

9. Cliquer sur  Envoyer

Le service vous répondra dans les meilleurs délais.



Annexe 4 : Flyer *Sauver Ma Peau*

CANCERS DE LA PEAU

Le mélanome est le cancer de la peau le plus grave. Lorsqu'il est détecté précocement, il peut la plupart du temps être guéri.

En cas de diagnostic tardif, les traitements sont moins efficaces. Quelques mois peuvent suffire pour qu'un mélanome devienne agressif et s'étende à d'autres parties du corps (métastases).

Il existe d'autres types de cancers de la peau, les carcinomes baso-cellulaires et les carcinomes épidermoïdes cutanés.

Les carcinomes sont les plus fréquents, mais ils sont guérissables dans la majorité des cas.

EN CAS DE DOUTE, PARLEZ-EN AVEC VOTRE MÉDECIN

Organisateur : Les partenaires :

Soutenu par :

UNE DÉMARCHE DE PRÉVENTION POUR UN ACCÈS AU SUIVI ÉLARGI

Le suivi dermatologique est largement ouvert pour permettre de détecter au plus tôt les lésions susceptibles de devenir des cancers de la peau.

Les médecins généralistes formés peuvent désormais apporter une première identification des lésions et assurer une bonne orientation via la téléexpertise. Des équipes spécialisées par région permettent d'assurer un suivi dermatologique efficace de la population.

UNE PRÉVENTION SPÉCIFIQUE POUR LES PUBLICS À RISQUE

Certains publics sont plus fragiles que les autres. Les visites régulières chez le dermatologue sont recommandées pour les publics à risque :

- ➔ Expositions solaires intenses au cours de la vie ;
- ➔ Nombreux grains de beauté (plus de 50) ;
- ➔ Coups de soleil sévères dans l'enfance ;
- ➔ Personne à peau claire, aux yeux clairs et aux cheveux roux ou blonds ;
- ➔ Antécédents personnels ou familiaux de mélanome ;
- ➔ Immunodépression (par maladie, ou à cause d'un traitement).

TOUTES LES INFORMATIONS SUR DERMATOS.FR

SUIVEZ-NOUS SUR :

PRÉVENTION & DÉPISTAGE CIBLÉ DES CANCERS DE LA PEAU

Informations du SYNDICAT NATIONAL DES DERMATOLOGUES - VÉNÉREOLOGUES

DERMATOS.FR

JE ME PROTÈGE

PLUS QU'AU SOLEIL ATTENTION AUX UV...

Le soleil est dangereux pour notre peau mais plus encore les UV qui peuvent exister même par temps couvert. Ils sont les ennemis des peaux sensibles et nécessitent des règles de protection pour tous.

Pour se protéger efficacement, il convient de respecter quelques règles élémentaires et ce, quel que soit son âge.

LES RÈGLES DE LA PROTECTION

- ➔ Éviter les expositions entre 12 h et 16 h.
- ➔ Privilégier de manière systématique l'ombre (arbres, parasol...).
- ➔ Adopter une protection vestimentaire (chapeau à larges bords, lunettes, vêtements anti-uv).
- ➔ Appliquer régulièrement un produit de protection solaire adapté à l'indice d'ensoleillement et à son type de peau.
- ➔ Ne pas pratiquer les UV en cabines de bronzage.
- ➔ Ne pas oublier qu'en altitude le rayonnement UV est plus important et que le ressenti de chaleur est moindre.

JE ME SURVEILLE ET JE M'EXAMINE

- ➔ Je pratique l'auto-examen de ma peau
- ➔ J'observe régulièrement toutes les parties de mon corps. Plus on est familier avec sa peau, plus il est facile de repérer de nouvelles taches pigmentées ou des changements de ses grains de beauté.

SI JE VOIS QUELQUE CHOSE D'ANORMAL QUI M'INDIQUE LES SIGNES QUI DOIVENT M'ALERTER

LA RÈGLE ABCDE permet de les identifier.

- A** Comme **Asymétrie** : forme non circulaire, avec deux moitiés qui ne se ressemblent pas.
- B** Comme **Bords Irréguliers** : bords dentelés, mal délimités avec parfois une extension du pigment sur la peau autour de la tache.
- C** Comme **Couleur non homogène** : présence de plusieurs couleurs (noir, bleu, marron, rouge ou blanc).
- D** Comme **Diamètre** : diamètre en augmentation, en général supérieur à 6 mm.
- E** Comme **Évolution** : toute tache qui change d'aspect rapidement (forme, taille, épaisseur, couleur).

TOUTES LES INFORMATIONS SUR WWW.DERMATOS.FR